

L'hon. M. MacEachen: Les honorables vis-à-vis, surtout le représentant de Timiskaming (M. Peters) et l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway tenaient beaucoup à faire consigner au compte rendu les lettres qu'ils ont reçues des vieillards pensionnés et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a cessé de répéter qu'il avait des vingtaines de lettres d'allocataires qui s'entendaient tous pour blâmer l'attitude du gouvernement. Voilà donc en quoi consiste sa correspondance. Des vieillards pensionnés m'ont écrit et j'aimerais lire un paragraphe d'une de ces lettres, car il souligne ce à quoi je voulais en venir jusqu'ici. La première phrase est élogieuse mais je ne la lis dans aucun but particulier:

Nous vous félicitons, ma femme et moi, de la persévérance que vous avez manifestée en proposant... ce supplément mensuel de \$30. Étant donné que nous avons dépassé 70 ans nous recevons à nous deux \$150; je puis vous dire que cela ne va pas comme sur des roulettes, mais nous ne buvons ni ne fumons, ce qui nous a aidés à tenir le coup.

L'auteur de la lettre dit à propos de cette mesure:

A mon sens, c'est la seule mesure qui accorde plus aux pauvres et rien aux riches.

(Applaudissements)

Le fait de donner plus aux pauvres et rien aux riches plaide en faveur de la méthode adoptée par le gouvernement et qu'aucun député au cours de ce débat n'a commentée selon sa valeur. Il est important que le gouvernement et la société canadienne préservent un certain équilibre, un moyen terme entre nos responsabilités envers les contribuables et nos responsabilités envers les vieillards, et je répète que la formule du revenu garanti prévue dans cette mesure réussit à maintenir l'équilibre le plus sage, le plus pratique entre ces deux importantes responsabilités.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, monsieur l'Orateur, et je le consigne de nouveau au compte rendu, ce programme coûtera aux contribuables en 1967 environ 100 millions de dollars de moins que les formules de rechange les moins coûteuses proposées par les députés de l'opposition. Pourtant, malgré cela et parce qu'on prélève des impôts pour financer ce programme, ce prélèvement a été dénoncé avec virulence ici ce soir même. L'écart des coûts augmentera au fur et à mesure que plus de Canadiens deviendront admissibles à des allocations plus élevées aux termes des régimes de pensions du Québec et du Canada. En effet, vers 1970, le supplément de revenu garanti coûtera près de 200 millions de dollars

de moins que l'augmentation uniforme précônisée par les députés de l'opposition officielle.

Les honorables vis-à-vis ont critiqué ce programme à cause de sa nature transitoire et malgré ses lacunes, ils ont demandé qu'on l'adopte pour de bon. Je me borne à répondre que le gouvernement accepte la recommandation du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Ce comité, dont le député de Winnipeg-Nord-Centre était un des membres les plus loquaces et les plus actifs a recommandé un supplément de revenu pour ceux qui, à cause de l'âge, ne pouvaient pas bénéficier intégralement des régimes de pensions du Québec et du Canada et cette mesure législative vise précisément à donner suite à la recommandation du comité mixte en faveur de cette catégorie de personnes.

M. Knowles: Ce n'était pas la seule recommandation.

L'hon. M. MacEachen: Eh bien, c'est la recommandation qui est mise en vigueur dans la mesure législative dont nous sommes saisis ce soir.

M. Knowles: Mais vous avez négligé l'autre qui est plus importante.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est un autre point que j'aimerais étudier un peu en détail, et c'est le fond de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie, à l'étape de la troisième lecture du bill. Il s'agit des critères de revenu employés pour déterminer le niveau des prestations aux termes du programme.

Les honorables députés d'en face ont, suivant les propres paroles du député de Nainimo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), fait de leur mieux, avec une candeur feinte, pour déformer cet aspect du programme et pour semer ce que j'estime des craintes mal fondées parmi les vieillards canadiens. Le vide et l'hypocrisie de cet amendement qu'on demande maintenant à la Chambre d'étudier—je le répète, l'hypocrisie de cet amendement—se voient nettement si on compare les remarques que fait le Nouveau parti démocratique au mois de décembre et celles qu'il faisait en juin dernier.

J'ai déjà fait consigner les déclarations du député d'York-Sud (M. Lewis), et il est peut-être à propos de rappeler au député de Winnipeg-Nord-Centre les tendres sentiments que le chef suppléant du Nouveau parti démocratique manifestait à l'été à l'égard du revenu